Règlement du jeu de grattage distribué par La Pacifique des Jeux dénommé « 50XCASH »

Article 1
Cadre Juridique

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de grattage de La Pacifique des Jeux publié au JOPF et sur www.pdj.pf, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu. Le présent règlement s'applique aux émissions et codes jeux du jeu « 50XCASH » visés dans les avis correspondants.

Article 2
Emissions de tickets et prix du jeu « 50XCASH »

Chaque émission de tickets est répartie en blocs de 250 000 tickets. Le prix de vente du ticket est fixé à 1.000 F.CFP.

Article 3
Lots du jeu « 50XCASH »

Pour chaque bloc, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
2 lots de	10.000.000 F.CFP	20.000.000 F.CFP
1 lots de	5.000.000 F.CFP	5.000.000 F.CFP
5 lots de	1.000.000 F.CFP	5.000.000 F.CFP
10 lots de	100.000 F.CFP	1.000.000 F.CFP
2 000 lots de	10.000 F.CFP	20.000.000 F.CFP
4 000 lots de	5.000 F.CFP	20.000.000 F.CFP
30 000 lots de	2.000 F.CFP	60.000.000 F.CFP
45 000 lots de	1.000 F.CFP	45.000.000 F.CFP
81 018 lots formant un total de		176.000.000 F.CFP

Le montant de chaque lot indiqué dans le tableau ci-dessus correspond au lot global du ticket et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains sur un même ticket.

Article 4
Description du jeu

4.1. La surface du jeu du ticket comporte deux zones de jeu réparties comme suit :
- une zone de jeu dénommée « Vos numéros » composée de trente étoiles,
- une zone de jeu dénommée « Numéros gagnants » composée de sept pièces d'or,

4.2. Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Vos numéros » sont trente numéros avec leur transcription en lettres. A chaque numéro est associée une somme en francs CFP avec sa transcription en lettres ou en lettres et chiffres. Dans la zone « Vos numéros » les joueurs pourront éventuellement découvrir le symbole d'un coefficient multiplicateur, qui peut être : X2, X5, X10, X20 ou X50, à chaque symbole est associé sa transcription en lettres, à l'exclusion de tout autre coefficient.

Un montant en francs, inscrit en chiffres avec sa transcription en lettres, est associé à chaque numéro présent sous la couche grattable de la zone de jeu « Vos numéros », parmi les montants suivants : 1.000F, 2.000F, 5.000F, 10.000F, 100.000F, 1.000.000F, 10.000.000F, à l'exclusion de tout autre montant

Ils pourront aussi éventuellement découvrir le symbole « laurier » qui lui permettra de remporter le gain de 1.000.000 F.CFP.

Les éléments inscrits sous la couche grattable de la zone de jeu « Numéros gagnants » sont sept numéros avec leur transcription en lettres.

Les numéros figurant sous la couche grattable des deux zones de jeu « Numéros gagnants » et « Vos numéros » ne peuvent être que des numéros de la liste suivante : 1, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, à l'exclusion de tout autre numéro. Chacun de ces numéros ne peut pas figurer plus d'une fois au sein de la même zone de jeu.

4.3. Le joueur gratte la zone de jeu « Vos numéros » et découvre les trente numéros et les sommes en francs CFP associée. Un symbole coefficient multiplicateur peut s'y trouver, selon les modalités mentionnées à l'article 4.2. Il peut aussi découvrir un symbole « laurier » selon les modalités mentionnées à l'article 4.2. Il gratte ensuite la zone de jeu « Numéros gagnants » et découvre sept numéros selon les modalités mentionnées à l'article 4.2.

S'il découvre, parmi les trente numéros inscrits dans la zone de jeu « Vos numéros », un ou plusieurs numéro(s) identique(s) à un ou plusieurs numéro(s) inscrit(s) dans la zone de jeu « Numéros gagnants », le ticket est gagnant et le joueur gagne la ou les somme(s) en francs CFP associée(s) au(x) numéro(s) découvert(s) dans la zone de jeu « Vos numéros » identique(s) au(x) numéro(s) de la zone de jeu « Numéros gagnants ».

Si le joueur découvre un symbole coefficient multiplicateur dans la zone « Vos numéros », alors il multipliera la somme de ses gains éventuels.

Si le joueur trouve le symbole d'un laurier dans la zone « Vos numéros », alors il remportera 1.000.000 F.CFP

4.4. A l'issue de ces opérations, si le joueur obtient plusieurs gains, les gains s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

4.5. Le ticket est perdant dans tous les autres cas.

Fait à Papeete, le 27 septembre 2023,

Par délégation de la Présidente-Directrice Générale de La Française des jeux	Le Directeur Général de La Pacifique des jeux
Charles LANTIERI	Thierry GABARRET